



2016

Du solde budgétaire au résultat patrimonial

Un résultat budgétaire 2016 en amélioration par rapport à l'exercice 2015

Le solde budgétaire s'établit, à l'issue de l'exercice 2016, à -69,1 Md€ contre -70,5 Md€ à fin décembre 2015, hors opérations avec le FMI. Il s'est amélioré de 3,2 Md€ par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale et de 0,9 Md€ par rapport à celles de la loi de finances rectificative pour 2016.

L'exercice 2016 est marqué par la poursuite de la maîtrise des dépenses de l'État, ce dernier ayant tenu son objectif de dépense tout en étant réactif pour prendre en charge les besoins prioritaires apparus en cours d'année. La dépense hors charge de la dette et pensions a diminué de 2,8 Md€ par rapport à 2015.

Le résultat patrimonial s'améliore par rapport à l'exercice 2015

Pour l'exercice 2016, le résultat patrimonial s'établit à -75,6 Md€, soit un écart de -6,5 Md€ par rapport au solde d'exécution budgétaire.

L'écart entre le résultat comptable et le déficit budgétaire peut se décomposer en écarts liés :

- au rattachement des charges, qui permet d'évaluer les dépenses futures à mettre en œuvre pour éteindre les dettes de l'État ;
- aux provisions pour risques et charges, qui permettent d'évaluer l'impact de futures dépenses budgétaires probables ;
- au rattachement des produits, permettant d'apprécier les marges de manœuvre attendues de probables recettes futures ;
- aux opérations comptables traitées en opérations de trésorerie ;
- à l'évolution de l'actif immobilisé (différence entre l'augmentation de l'actif et les amortissements et dépréciations), qui traduit notamment les efforts d'investissement de l'État pour renouveler ses actifs.

-69,1 milliards €

Le résultat budgétaire de l'État
(hors FMI)

-75,6 milliards €

Le résultat patrimonial de l'État



Résultat patrimonial
en % des produits
régaliens nets

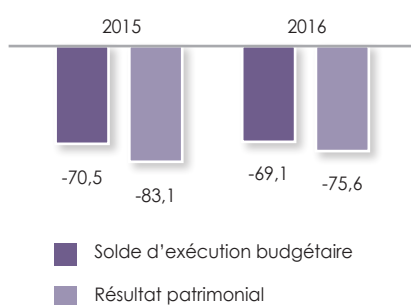


Charges d'intérêt
en % des produits
régaliens nets

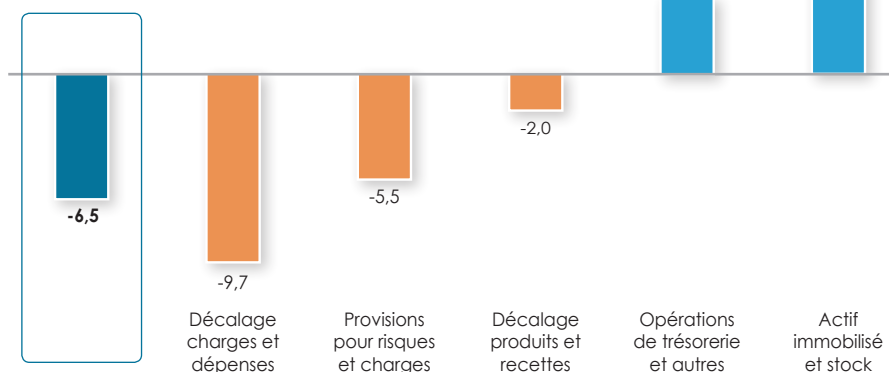


Dettes financières de
l'État en % du PIB
total

Solde d'exécution budgétaire
& résultat patrimonial



Différence



La **comptabilité budgétaire** vise à retracer les dépenses de l'État au moment où elles sont payées, et les recettes au moment où elles sont encaissées.

La **comptabilité patrimoniale** est une comptabilité en droits constatés qui reflète la situation patrimoniale de l'État en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement.

À titre d'exemple, les acomptes d'impôt sur les sociétés qui constituent des recettes budgétaires de l'année N, sont comptabilisés en produits au compte de résultat patrimonial de l'année N+1, au moment du dépôt des déclarations.

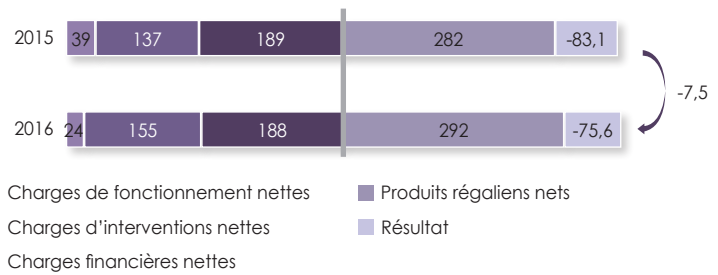
Pour l'exercice 2016, l'écart s'explique principalement par :

- la progression des charges à payer liées aux politiques de soutien caractérisées notamment par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (-5,6 Md€) et la création du compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » (-0,8 Md€) et du programme « Service public de l'énergie » (-0,6 Md€) ;
- la hausse des provisions pour litiges liés à l'impôt (-3 Md€) et des provisions pour transferts (-1,6 Md€) ;
- l'augmentation des dépréciations des créances fiscales sur les particuliers (-2,9 Md€) ;
- compensées par l'étalement des primes et décotes sur OAT et BTAN, étalement qui est comptabilisé en produits (+6,2 Md€) ;
- par des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles excédant les pertes de valeur constatées sur l'exercice (+3 Md€)
- par la constatation d'un produit financier, sans impact sur le solde budgétaire, pour 1,7 Md€ suite au versement par la société EDF d'un dividende sous forme d'actions.

Un résultat de l'activité en amélioration

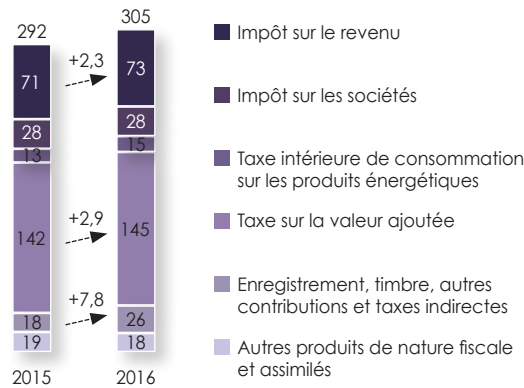
Le **résultat comptable** de l'État pour l'exercice 2016 s'est amélioré de 7,4 Md€ par rapport à celui de 2015. Il s'établit ainsi à - 75,6 Md€.

Cette évolution comprend une forte augmentation des **charges d'intervention nettes** (+ 18,1 Md€) compensée en partie par une progression des **produits régaliens nets** et un recul des **charges financières nettes** qui améliorent le résultat respectivement de + 10,1 Md€ et + 14,4 Md€.



Les produits régaliens sont en hausse de 0,5 % hors effet des mesures de périmètre

Produits fiscaux (Md€)



Les produits fiscaux, pris dans leur ensemble, progressent de 12,9 Md€ principalement sous l'effet :

- de mesures de périmètre pour 8,58 Md€ avec d'une part, la réforme de la **taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)** en remplacement de l'ancienne contribution au service public de l'électricité (CSPE) qui est rebudgétisée et dont les recettes sont retracées en partie au sein du **CAS « Transition énergétique »**, contribuant substantiellement (+6,66 Md€) à la hausse des **produits relatifs aux droits d'enregistrements, timbres, autres contributions et taxes indirectes**, et d'autre part, la suppression de la prime pour l'emploi (remplacée par la prime d'activité qui est comptabilisée en dépenses), qui augmente le produit de l'impôt sur le revenu de 1,92 Md€ ;
- de la hausse des **produits nets de TVA** (+ 2,9 Md€), et de l'évolution des autres impôts pour 1,5 Md€.

Un recul des charges financières nettes notamment grâce à l'augmentation des produits financiers et à la baisse des charges de la dette

En 2016, les **charges financières nettes** diminuent fortement (- 14,4 Md€) sous l'effet conjugué du repli des **charges financières** et de l'augmentation des **produits financiers**.

En effet, en 2015, la dépréciation d'actifs significatifs dans les comptes de **SNCF Mobilités et SNCF Réseau** avait conduit l'État à augmenter substantiellement (11 Md€) l'écart d'équivalence de ces deux entités dans ses comptes, augmentant ainsi de manière exceptionnelle le montant de ses charges financières. L'absence d'une telle opération en 2016 est néanmoins compensée par la dépréciation des titres **ENGIE** (+ 2,4 Md€), en raison de l'évolution de son cours de bourse.

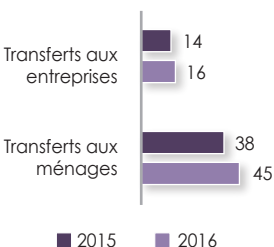
Par ailleurs, les produits financiers augmentent de 5 Md€ par rapport à 2015 grâce notamment au versement du résultat de la **COFACE** au titre des exercices 2015 et 2016 (+ 3 Md€).

Enfin, l'État bénéficie en 2016 du produit (1,8 Md€) de la cession des actions détenues au capital de la société des **Aéroports de la Côte d'Azur** et de la société des **Aéroports de Lyon**.

Enfin, les charges nettes de la dette négociable de l'Etat ont baissé de 1,9 Md€ en comptabilité générale et s'élèvent à 35,2 Md€, résultant principalement de l'étalement des primes à l'émission et de la diminution des taux d'intérêts.

Un accroissement des charges d'intervention nettes résultant largement de mesures de périmètre

La progression des charges d'intervention nettes (Md€)



La hausse des **transferts aux entreprises** (+ 2,6 Md€) et aux **ménages** (+ 7,2 Md€) contribue à l'augmentation des **charges d'intervention nettes** (+ 18,1 Md€).

La hausse des transferts aux entreprises est consécutive à la **hausse des charges relatives au soutien aux énergies renouvelables**, retracées au sein du **CAS « Transition énergétique »** et du **programme « Service public de l'énergie »** (+ 1,2 M€), récemment introduit par la réforme de la fiscalité énergétique du 29 août 2015 (voir page 4), qui a conduit à rebudgétiser certaines dépenses.

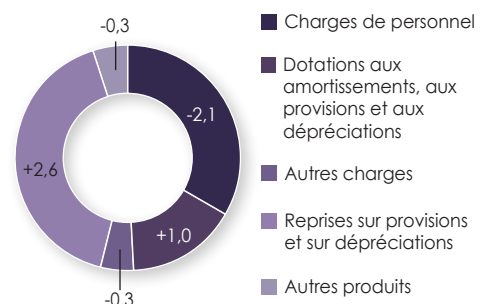
L'augmentation des transferts aux ménages traduit la reprise du **financement de l'aide à l'accès au logement** (+ 4,8 Md€) par l'État en lieu et place de la branche famille de la Sécurité sociale ainsi que la mise en œuvre de la **prime d'activité** à la suite de la fusion de la Prime pour l'emploi (PPE) et du Revenu de solidarité active (RSA) activité (+ 2,5 Md€).

Une baisse des charges de fonctionnement nettes

En 2016, les **charges de fonctionnement nettes** ont diminué de près d'1 Md€ par rapport à l'année 2015 et s'établissent à 188,2 Md€. Cette évolution porte principalement sur les dotations et reprises sur provisions dont l'impact net sur le résultat est de -13,6 Md€ contre -17,2 Md€ en 2015. Cette évolution s'explique principalement par la reprise d'une dépréciation en lien avec la revalorisation du spectre hertzien et de moindres dotations aux provisions pour charges de démantèlement en 2016.

Les **charges de personnel** ont en revanche augmenté de 1,5 % (+ 2,1 Md€), en raison des créations d'emplois dans les secteurs prioritaires (sécurité et éducation nationale), et de l'effet des mesures catégorielles.

L'impact des charges de fonctionnement nettes sur la baisse du résultat (Md€)

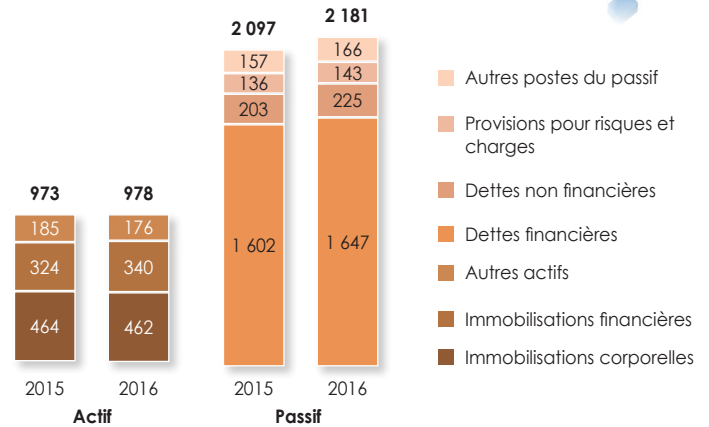


Le bilan de l'État

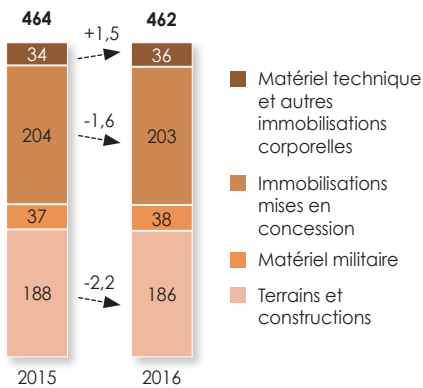
L'**actif** de l'État s'établit à 978 Md€ à fin 2016, en hausse de 4,9 Md€ par rapport au 31 décembre 2015. Cette évolution résulte principalement de la hausse des **immobilisations financières** (+ 16,1 Md€) et de la baisse des **autres actifs** (- 9 Md€).

La progression de la **dette financière** de l'État (+ 45,1 Md€) est en net recul par rapport à 2015 (+ 50,5 Md€) et est cohérente avec la trajectoire de redressement des comptes publics.

Hors dettes financières, le **passif** augmente de 39 Md€, notamment en raison de la progression des produits constatés d'avance et des autres postes du passif.



Immobilisations corporelles (Md€)



Une hausse de l'actif de l'État malgré un léger recul des immobilisations corporelles

Les **immobilisations corporelles**, dont la valeur nette a diminué au cours de l'année 2016 (- 1,7 Md€), constituent près de la moitié de l'actif de l'État (47,2 %), à hauteur de 462,1 Md€.

Cette diminution concerne principalement les **immobilisations mises en concession** (-1,6 Md€) ainsi que les **terrains et constructions** (- 2,2 Md€). Cela résulte de la mise à jour des évaluations de l'actif intervenues au cours de l'année, notamment au titre des **concessions autoroutières** (- 2,8 Md€), des **concessions hydrauliques** (- 0,9 Md€), et des **infrastructures routières** (- 1,1 Md€).

La diminution de l'actif corporel immobilisé au cours de l'année est néanmoins compensée par des opérations d'acquisition, portant notamment sur le « **matériel militaire en cours** » (+ 3,4 Md€), les « **terrains et constructions en cours** » (+ 2,5 Md€) et les « **infrastructures routières en cours** » (+ 0,9 Md€).

Des immobilisations financières marquées par l'augmentation de la quote-part française au FMI

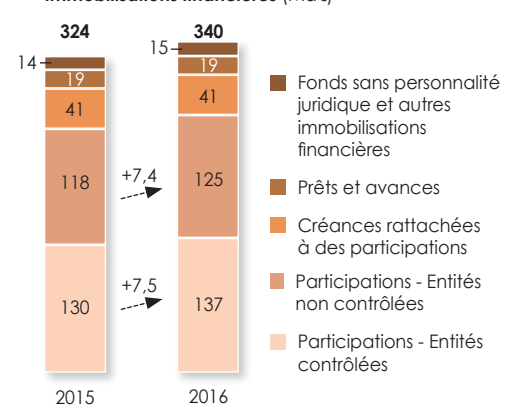
Les immobilisations financières s'élèvent en valeur nette à 340 Md€ à fin 2016, en hausse de 16,1 Md€ par rapport à 2015. Cette évolution concerne à titre principal les participations contrôlées et non contrôlées par l'État.

La valeur nette des participations relatives à des **entités non contrôlées** a augmenté de 7,4 Md€. Cela s'explique principalement par :

- l'augmentation de la **quote-part française au FMI** pour + 9,0 Md€ résultant de la réforme du financement de cette institution. Ainsi, la valeur de la quote-part est passée de 10,4 Md€ en 2015 à 19,4 Md€ pour 2016 ;
- l'emprunt d'actions de la société Alstom (1 Md€), permettant à l'État de disposer de 20 % des droits de vote au sein de cette dernière ;
- une augmentation des dépréciations pour 3,4 Md€.

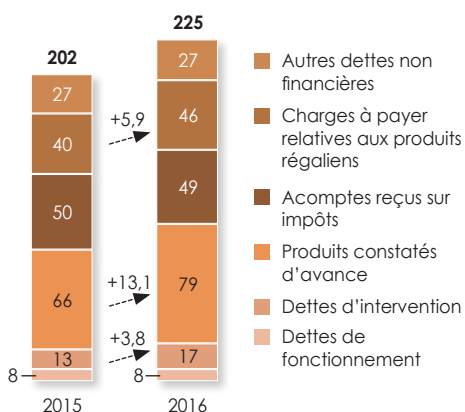
De même, la valeur nette des participations relatives à des **entités contrôlées** s'apprécie de 7,5 Md€, à la suite notamment de la recapitalisation de l'**Agence Française de Développement (AFD)** à hauteur de 2,4 Md€ afin de répondre aux règles prudentielles de Bâle III et l'application de nouvelles normes comptables sur les Agences de l'eau (2,3 Md€) et l'Ademe (1,1 Md€).

Immobilisations financières (Md€)



La politique d'émission de la dette et les effets du CICE contribuent à la hausse des dettes non financières

Dettes non financières (Md€)



A fin 2016, les **dettes non financières** s'établissent à 224,9 Md€, en augmentation de 22,4 Md€ sous l'effet des évolutions suivantes :

- la hausse des **produits constatés d'avance** (+ 13 Md€) et plus particulièrement des **primes à l'émission sur OAT et BTAN** (+ 14 Md€), résultant de la politique d'émission de l'Etat dans un contexte de très bas taux d'intérêts ;
- l'augmentation des **charges à payer relatives aux dispositifs fiscaux** (+ 5,9 Md€), principalement au titre des remboursements d'impôt sur les sociétés (+ 5,6 Md€) résultant du soutien aux entreprises par l'intermédiaire du **CICE** ;
- l'augmentation, hors organismes de sécurité sociale, des **charges à payer au titre de transferts aux entreprises** (+ 1,8 Md€) et **aux ménages** (+ 0,2 Md€), dont les déterminants ont été évoqués en page 2. Toutefois, hors effets de périmètre, cette augmentation est limitée à 0,7 Md€.

Enfin, le passif net de l'État à l'égard des organismes de sécurité sociale s'élève à 5,3 Md€ à fin 2016, en augmentation de 1,9 Md€, en raison principalement d'une hausse des charges à payer d'intervention (+ 1,2 Md€) suite à la mise en place de la prime d'activité. Il convient toutefois de nuancer cette augmentation dans la mesure où elle intègre une dette de 465 M€ relative à un paiement initié au bénéfice de la CCMSA fin 2016 mais dont le règlement définitif de l'opération n'est intervenu que le premier jour de l'exercice 2017. Les sommes effectivement exigibles dues à la sécurité sociale au 31 décembre 2016 étaient toutefois limitées à 371 M€ contre 50 M€ au 31 décembre 2015.

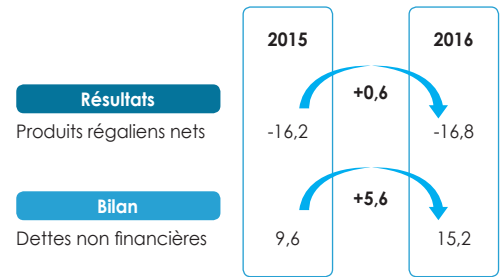
Éclairage sur :

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE se présente comme un avantage fiscal pour les entreprises dépendant de leur masse salariale.

Les comptes 2016 traduisent la maturité du dispositif. Au **compte de résultat**, il représente des obligations fiscales inscrites en minoration de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 16,8 Md€, en hausse de 0,6 Md€. Cette évolution s'explique par la hausse de la masse salariale sur 2016, le taux pour l'évaluation du CICE restant stable par rapport à 2015 (6%).

Au **bilan**, le CICE impacte en autres dettes non financières les charges à payer liées aux remboursements d'impôt sur les sociétés non encore réalisés pour un montant de 15,2 Md€, soit 5,6 Md€ de plus qu'en 2015.



	2015	2016
Résultats		
Charges de fonctionnement nettes	0,3	0,1
Charges d'intervention nettes	1,8	1,8
Charges financières nettes	0,1	0,1
Impact des PIA sur le résultat	-2,2	-2,0
Bilan		
Immobilisations corporelles	0,2	0,2
Immobilisations financières	37,5	36,2
Créances	6,4	5,9
Total Actif (hors trésorerie active)	44,2	42,3
Variation de trésorerie active	-3,0	-3,0
Autres passifs	17,5	14,7
Comptes de régularisation	22,0	22,0
Total Passif	39,5	36,7

Le programme d'investissements d'avenir (PIA)

En 2010 et 2014, deux tranches du **programme d'investissements d'avenir (PIA)** ont été mis en œuvre afin d'apporter un soutien aux secteurs à potentiels de croissance.

L'impact de ces programmes dans les comptes de l'État se traduit :

- à l'actif du bilan par la valeur cumulée des versements aux opérateurs du PIA non encore utilisés (42,3 Md€ à fin 2016 dont 27,6 Md€ de créances rattachées à des participations) ;
- en contrepartie, au passif du bilan, par les dotations non consommables attribuées à certains opérateurs et obligatoirement déposées auprès de l'État, (22 Md€), ainsi que par les dotations consommables non encore versées aux bénéficiaires finaux du PIA (14,7 Md€).

L'utilisation des fonds alloués aux investissements d'avenir par les opérateurs du programme a entraîné des décaissements pour 3 Md€ en 2016, en contrepartie d'une diminution des autres passifs (dotations consommables).

Budgétairement, les crédits du PIA 1 et du PIA 2 ont été intégralement consommés en 2010 et en 2014 lors de l'affectation des fonds aux opérateurs en charge de leur gestion. Pour l'exercice 2016, seule la rémunération des dotations non consommables a donné lieu à de nouvelles dépenses budgétaires, à hauteur de 0,8 Md€.

La création du compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » et du programme « Service public de l'énergie »

La loi de finances rectificative du 29 décembre 2015 a introduit la **réforme de la fiscalité énergétique** mettant en œuvre une distinction par nature des charges financées par la contribution au service public de l'électricité (CSPE réformée et intégrée au sein de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité - TICFE). Dans ce cadre, les produits issus de la fiscalité énergétique et les dépenses de soutien aux énergies renouvelables sont désormais comptabilisés par l'État et retracés dans le **compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique »**. Les charges rattachées au service public de l'électricité et aux obligations de service public du gaz (dont le mécanisme de péréquation tarifaire permettant d'assurer les mêmes tarifs de l'électricité sur l'ensemble du territoire national) sont regroupées dans le **programme « Service public de l'énergie »**.

Dans les comptes de l'État, les charges enregistrées au titre de la transition énergétique s'élèvent à 4,5 Md€ avec principalement le soutien aux énergies électriques renouvelables pour 4,4 Md€. Le produit du CAS, constitué par une fraction de taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel et de taxe intérieure de consommation finale d'électricité, s'élève à 4,2 Md€. Par ailleurs, les charges relatives au Service public de l'énergie pour l'année 2016 s'élèvent à 2,5 Md€ (dont la moitié correspond au mécanisme de péréquation tarifaire de l'électricité).

	Service Public de l'Énergie	CAS Transition énergétique
Résultats		
Transferts aux entreprises	2,5	4,5
Produit fiscal		4,2
Bilan		
Provision pour transfert	0,3	
Charges à payer	0,7	0,8
Dettes vis-à-vis d'EDF		5,6

	2015	2016
Résultats		
Charges d'intervention	2,1	4,6
Produit net d'impôt sur le revenu		1,9
Impact des PIA sur le résultat	-2,1	-2,7
Bilan		
Provision pour transfert	0,2	0,4
Charge à payer	0,3	0,7
Engagements hors bilan	2,3	4,9

Évolution : +2,5 Md€ pour les résultats, +2,6 Md€ pour le bilan.

La création de la prime d'activité

La loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi a mis en place la **prime d'activité** destinée à soutenir l'activité et le pouvoir d'achat des travailleurs modestes.

Financée intégralement par le budget général, la prime d'activité opère la **fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi (PPE)** en une même prestation, cumulable avec le RSA dans sa composante « socle ».

Le financement de la prime d'activité par le budget général et l'augmentation du nombre de bénéficiaires ont eu pour effet d'augmenter les charges d'intervention à destination des ménages pour 2,5 Md€. À l'inverse, la suppression de la PPE a entraîné une augmentation du produit net d'impôt sur le revenu de 1,9 Md€. Par ailleurs, l'engagement hors bilan au titre de la prime d'activité s'élève à 4,9 Md€ contre 2,3 Md€ au 31 décembre 2015 : elle repose sur une estimation de la valeur actualisée des versements futurs.

Retrouvez les comptes de l'État sur www.performance-publique.budget.gouv.fr